

Assurer la maintenance des serrures TOUL et QUINVI

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique de tout grade en charge du suivi et de la maintenance des serrures de l'établissement.

Prérequis

Avoir déjà assuré la maintenance des serrures

Enjeux

La connaissance de la réglementation pénitentiaire sur les serrures et les organigrammes est incontournable.

La maintenance des serrures est un élément primordial de la sécurité des établissements pénitentiaires.

Les agents en charge de l'entretien des serrures ne peuvent assurer cette tâche de façon approximative au regard de l'importance des enjeux et conséquences éventuelles.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier la réglementation spécifique aux serrures pénitentiaires
- Définir un plan de maintenance pour chaque type de serrure (Toul et Quinvi)
- Identifier le dysfonctionnement mécanique sur chaque type de serrure
- Assurer la maintenance sur les deux modèles de serrures
- Repérer les pièces à commander ainsi que le fournisseur

Contenu du programme

Jour 1 :

Réglementation spécifique aux serrures pénitentiaires

Jour 2 :

Les typologies des serrures TOUL

Exercices pratiques de maintenance des serrures

Jour 3 :

Les typologies des serrures QUINVI

Exercices pratiques de maintenance des serrures

Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques et exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire et exercices pratiques
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Référence (n° Harmonie) :
52195314

Date limite d'inscription :
25/09/2026

Durée : 3 jours

Dates :
Du 24 au 26 novembre 2026

Horaires* :

Mardi : 09h-12h/14h-17h
Mercredi : 09h-12h/14h-17h
Jeudi : 09h-12h/14h-17h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :

Formateur ENAP
Personnels techniques
Formateurs associés ÉNAP

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 12

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

